

Vélizy-Villacoublay, le 14 mai 2021  
17:40

## **Communiqué de presse**

### **Succès de l'augmentation de capital réservée aux salariés à l'occasion de la 31<sup>e</sup> campagne d'actionnariat salarié du Groupe**

Eiffage avait annoncé en février dernier une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en France, Belgique, Luxembourg, Espagne, Allemagne, Suisse, Pays-Bas et Sénégal.

Plus de 51 000 salariés (72,6 % des salariés éligibles) ont souscrit à cette 31<sup>e</sup> campagne par l'intermédiaire du FCPE Eiffage Actionnariat Relais 2021.

L'augmentation de capital s'élève à 190 199 335,83 euros et consiste en l'émission de 2 364 781 actions nouvelles (représentant 2,41 % du nombre d'actions en circulation), au prix de souscription unitaire de 80,43 euros. En conséquence, le capital de la société a été porté de 392 000 000 euros à 401 459 124 euros et est désormais divisé en 100 364 781 actions de 4 euros de nominal.

Les principales caractéristiques de l'opération ont fait l'objet d'un communiqué daté du 24 février 2021.

A l'issue de l'opération, le FCPE Eiffage Actionnariat Relais 2021 détiendra 2,94 % du capital de la société compte tenu d'une décote de 20 % sous la forme d'attribution d'actions Eiffage livrées au FCPE.

#### **Contact investisseurs**

Xavier Ombrédanne  
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56  
e-mail : xavier.ombrédanne@eiffage.com

#### **Contact presse**

Sophie Mairé  
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62  
e-mail : sophie.maire@eiffage.com